Les sénateurs félons rétablissent le pass aux frontières, même pour nos enfants dès 12 ans

écrit par Christine Tasin | 22 juillet 2022

Chronique d’une lâcheté attendue. Qui les paie, ces vieux sénateurs ventrus pour qu’ils trahissent ainsi systématiquement la cause du peuple ? Ils n’ont pas assez d’argent et d’avantages avec leur sinécure qu’il leur faut en plus acheter le droit d’être reçu chez les Macroniens pour y déguster caviar et champagne tout en y casant leurs enfants et petits-enfants ?

Parce que, quand même, rétablir l’article 2 que l’opposition réunie avait fait sauter la semaine dernière c’est stupide, culotté et… une gifle aux Français.

Certes, tout n’est pas perdu puisque la Constitution prévoit que le Sénat ne soit consulté que pour de faux, comme disent les enfants, puisque quoi qu’il arrive c’est l’Assemblée nationale qui a le dernier mot. Sauf que, à l’Assemblée nationale c’est aussi, parfois République-Circus et que l’on ne peut jamais être sûr ni du meilleur ni du pire. Croisons donc les doigts…

En attendant, voici le travail des cochons de sénateurs.

-Ils autorisent le gouvernement corrompu de Macron-Burne à exiger un « pass sanitaire » devenu « certificat de voyage « pour voyager à l’étranger ou depuis l’étranger. Pourquoi ce nouveau nom ? Sans doute que, outre le désir de calmer les anti-covidistes, il s’agit de nous habituer à devoir montrer patte blanche partout et en tout lieu, Covid or not Covid. Alors, pour l’heure, ce certificat de voyage c’est le retour

au pass sanitaire, piquouse, certificat de contamination ou test PCR négatif. Il suffira à la prochaine étape d'exiger en sus le vaccin contre la grippe, celui contre la variole du singe, un certificat de bonnes moeurs (traduisez la preuve que vous hébergez un migrant), un certificat d'écolo-dingo (traduisez la preuve que vous n'avez pas de voiture)… et tout cela en sus du passeport biométrique qui permettra de vous identifier partout…

J'allais oublier le plus drôle – ou le plus grave, c'est selon- ce certificat serait exigé… « en cas d'apparition d'un nouveau variant susceptible de constituer une menace sanitaire grave ». Qui, dans ce monde de tarés et de manipulateurs, de vendus et de pourris sera chargé de décider qu'un nouveau variant « susceptible de constituer une menace sanitaire grave » ? Pour ceux qui ont suivi Raoult on a payé pour savoir que les prétendus « conseils scientifiques » qui entourent et conseillent Macron ne sont rien, ne savent rien, ne sont que des outils manipulés, sans aucun fondement scientifique. Et les Sénateurs ont voté ça !!!! Le blanc seing offert sur un plateau à Macron !!!

–**Ensuite ces salopards de sénateurs ont voté le contrôle obligatoire dès l'âge de 12 ans q**uand les députés avaient voté pour qu'il ne soit effectif qu'à l'âge de 18 ans ! Ben oui, toute cette jeunesse qui pourrait passer à travers les mailles du filet du poison vaccinal, ça leur a donné des sueurs froides, aux Sénateurs !Ils ne peuvent pas ne pas savoir que nos jeunes ne risquent rien du Covid et tout du vaccin. Assassins !

–**Enfin, cerise sur le gâteau, au lieu de voter pour la réintégration des soignants non vaccinés, les ordures de sénateurs ont confié à la HAS Haute Autorité de Santé) le soin de décider.** Ah ! Ah ! Ah! Ils ne peuvent pas ne pas savoir que l'autre nom de HAS est Macron. La HAS, l'officine la plus vaccinophile de l'Etat macronien…

La balle est dans le camp de RN, LR, NUPES… ne doutons pas qu’en coulisses, les Macroniens s’activent pour acheter le vote de certains énergumènes de l’opposition !